

Compte-rendu de la commission française des standards volailles 20 janvier 2018 à Paris à 10 heures

Membres présents: Arnaud Asselin, Alain Chaumeil, Pierre Delambre, Roland Grauss, Marylène Le Goff, Jean-Claude Périquet, Anthony Ré, Jean-Luc Sauzedde, Franck Terki.

Membre absent : Christophe Gaillard.

Le Président Pierre Delambre ouvre la séance en souhaitant ses meilleurs voeux à tous les membres présents.

1 - Homologations définitives :

- Orpington GR argenté liseré noir : après examen du rapport établi suite à la présentation d'Epinal le 24 novembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'homologation définitive de la race.
- Bourbourg naine blanc herminé noir : après examen du rapport établi suite à la présentation de Cambrai le 6 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'homologation définitive de la race.
- Poule de Zottegem GR, citronné, doré, argenté : après examen du rapport établi suite à la présentation de Challans le 27 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à l'ajout définitif de la race dans le standard français. (Elle avait été oubliée lors de la publication 2015).

2 - Homologations en cours:

- Chabo, chocolat (lisse, frisé) : après examen du rapport établi suite à la présentation de Rennes le 10 novembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Chabo, chocolat caillouté blanc (lisse, frisé) : après examen du rapport établi suite à la présentation de Rennes le 10 novembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Chabo sans queue, noir caillouté blanc (lisse, frisé) : après examen du rapport établi suite à la présentation de Rennes le 10 novembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Combattant de Madagascar GR, noir : après examen du rapport établi suite à la présentation de Cambrai le 6 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Combattant de Madagascar GR, bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Cambrai le 6 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Combattant de Madagascar GR, froment : après examen du rapport établi suite à la présentation de Cambrai le 6 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 3ème année.
- Combattant de Madagascar GR, froment bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Cambrai le 6 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis défavorable quant à cette deuxième année du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Marans GR, bleu à camail argenté : après examen du rapport établi suite à la présentation du Puy en Velais le 1er décembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis défavorable quant à cette deuxième année du processus d'homologation. Une nouvelle présentation est souhaitée.
- Poule de Challans GR, bleu : après examen du rapport établi suite à la présentation de Challans le 27 octobre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 2ème année.

- Phoenix nain, saumon bleu argenté : après examen du rapport établi suite à la présentation de Langon le 3 novembre 2017, la commission émet à l'unanimité un avis favorable quant à la poursuite du processus d'homologation en 2ème année.

3 - Demande d'homologation:

- Poule de Bavière: la commission a reçu un courrier concernant cette volaille. Dans l'attente d'informations plus complètes, le dossier est en suspens.

4 - Corrections à apporter au standard 2015 (variétés et coloris):

- Barré : le dessin barré est toléré moins précis chez les volailles à plumage souple (Orpington, etc.) que chez les volailles à plumage plus serré (Plymouth Rock, etc.).

- Millefleurs : "~~rouge ou~~ brun ocre chaud". C'est le coloris équivalent à Porcelaine doré.

- Saumon doré : Coq : "~~Dos, lancettes et épaules rouges~~". Corriger : "Dos et épaules rouges; lancettes orange à rougeâtres".

- Chabo : rajouter les variétés bleu à camail argenté, bleu à camail doré.

- Sabelpoot : rajouter la variété saumon argenté à épaules rouges, et corriger rouge caillouté blanc en porcelaine blanc rouge.

- Combattant du Nord nain : La variété Perdrix doré maillé est à enlever du standard (à la demande du président du club).

5- Corrections à apporter au standard 2015:

- Combattant anglais moderne : Crête : rouge **sauf exception**, simple, droite, petite.

- Combattant du Nord petit : masses : Coq : 1,250 à 1,5 kg - Poule : 1 à **1,250** kg.

Suite à la demande du club du Chabo, la commission a validé ce qui suit :

- Chabo : Coq, poitrine : " large, pleine, fortement proéminente, ~~portée légèrement relevée~~".

- Chabo Maruha : existe uniquement en plumage lisse et frisé.

- Chabo Sinkuro : existe uniquement en plumage lisse. Pour rappel, cette race a la face, la crête mais aussi la peau noires. Elle n'existe qu'en variété noire.

6 - Informations diverses sur les races:

- Wyandotte. La France utilise le standard originel américain. La forme de la queue doit être en forme de V retourné chez la poule. Les queues en boule ou fermées chez les coqs et les poules doivent être sanctionnées (maximum 92 points).

En ce qui concerne les sujets de type intermédiaire ou basculant vers l'avant, la note maximale est de 92. Le juge doit bien préciser sur le carton de jugement ce qui est recherché et demandé par le standard. Un point sur l'évolution de la race sera fait lors de la nationale FFV de Limoges 2018.

- Araucana. Le standard précise qu'un sujet avec absence totale d'oreillards se voit attribuer la note de 0 - éliminé. Un sujet avec un seul oreillard obtient la note maximum de 92. A partir de 2020, tout sujet ayant une barbe se verra attribuer la note de 0 - éliminé.

- Orpington. A partir de 2018, tout sujet ayant une barbe et/ou des favoris obtiendra la note de 0 - éliminé.

- Canard de Rouen. Un léger défaut de coloris des miroirs sera pénalisé d'un point. Un sujet avec des miroirs non conformes obtiendra au maximum la note de 92. Une absence de miroirs sanctionnera le sujet d'un 0 - éliminé.

7- Informations diverses pour les organisateurs d'expositions.

- Il serait souhaitable que les sujets en homologation soient tous situés au même endroit dans l'exposition. Ils doivent être intégrés dans le pensum des juges officiant (80 sujets) et être inscrits en NCP (Ne Concourt Pas).

- Il est rappelé que les couples ne sont autorisés que pour les canards et oies d'ornement.

Dans le cas où le juge se trouve face à un couple de canards domestiques par exemple, il est souhaitable qu'il demande une deuxième fiche de jugement afin d'évaluer les 2 sujets séparément. Il devra en informer le commissaire de l'exposition, afin que cela ne se reproduise plus l'année suivante.

8- Exposition Nationale de Limoges 2018:

Pour les homologations, le représentant du club de la race ou les éleveurs, devront au préalable indiquer à la commission les sujets à évaluer, si le nombre présenté est supérieur à celui attendu. Dans le cas où quelques sujets ne seraient pas convenables, les juges de la commission pourront choisir d'autres sujets parmi ceux présentés.

9- Informations sur les races et variétés:

- Le listing des races et variétés des volailles 2018 a été validé. Il est téléchargeable sur le site de la FFV.

10- Projet des standards des ornements:

Une ébauche est proposée par Arnaud Asselin suite aux recommandations faites depuis la dernière réunion. La commission débat sur le projet; la première mouture sera présentée lors de la prochaine réunion.

Après renseignements obtenus auprès d'Aviornis, il est décidé que seules les mutations validées par LegiFrance seront acceptées.

11- Formation des juges:

La prochaine formation des juges devrait avoir lieu les 11 et 12 août 2018 à Origne (33). Des informations complémentaires seront fournies ultérieurement.

La prochaine formation des juges européens aura lieu à Esbjerg (Danemark) les 15 et 16 septembre 2018. Le coût est de 170 € par personne.

Le président remercie les membres présents pour leur investissement et leur travail.

Fin de la réunion à 16h30.

Arnaud Asselin, secrétaire de séance.